**CATALOGUE DES**

**FORMATIONS**

*Dernière mise à jour : 7/06/2022*

Une image contenant texte, pièce, casino

Description générée automatiquement

**PSC 1**

*Dernière mise à jour : 7/06/2022*

**Intitulé :** Prévention et Secours Civiques de niveau 1 **Répertoire spécifique :** RS2387  
**Code CPF :** ---  
**Public concerné :** tout public

**Prérequis :** Avoir 10 ans minimum au 1er jour de la formation

Ci-dessous la liste des diplômes admis en équivalence du PSC1 :

L’AFPS, quelle que soit son année d’obtention  
Le PSE1  
Le BNS (Brevet National de Secourisme) qui n’existe plus depuis 1991  
Le Brevet de Brancardier Secouriste  
Le Brevet de Secouriste de la Protection Civile  
Le CSST (Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail) tant que son titulaire est à jour de son recyclage

Cas particulier :  
Le BEPS (Brevet Européen de Premier Secours) délivré par la Croix Rouge est reconnu dans toute l’Europe par les sociétés Croix-Rouge. Le BEPS n’est pas admis en équivalence du PSC1

Liste des professions qui dispensent de passer le PSC1 : Médecin

Chirurgien-dentiste Pharmacien  
Vétérinaire  
Sage-femme  
Infirmier(e) diplômé d’état

**Objectifs de la formation**

À l’issue de la formation, vous serez capable de :  
― d’assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour soi-même, la victime et

les autres personnes des dangers environnants ;

― d’assurer la transmission de l’alerte au service le plus adapté ;

― de réaliser ou de faire réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne :

• Victime d’une obstruction des voies aériennes ;

• Victime d’un saignement abondant ;

• Inconsciente qui respire ;

• En arrêt cardiaque ;

• Victime d’un malaise ;

• Victime d’un traumatisme.

**Programme et contenu**

● organiser une protection pour éviter le sur-accident,  
● établir un premier bilan de l’état de la victime et de ses fonctions vitales,  
● transmettre une alerte aux services de secours,  
● éviter l’aggravation de l’état de la victime en pratiquant les gestes appropriés.

Les gestes d’urgence : les premiers gestes dans l’attente des secours organisés, dans les situations d’urgence vitale suivantes :

● la victime s’étouffe  
● la victime saigne abondamment  
● la victime est inconsciente et respire  
● la victime est inconsciente et ne respire pas ● la victime se plaint d’un malaise  
● la victime se plaint après un traumatisme

**Les points forts de la formation :**

● Aucun prérequis nécessaire  
● formation réalisable pour les personnes présentant un handicap

**Résultats attendus de la formation :** Devenir un sauveteur citoyen capable d’utiliser ses compétences dans un milieu professionnel et bénévole

**Type de parcours :** collectif

**Information sur l’admission :**

Dossier d’inscription à compléter sur la page : <https://bidartoceanclub.fr/wp-content/uploads/2022/04/Formulaire-dinscription-BNSSA-SECOURISME-Formation-Professionnelle-BOC.pdf>

A renvoyer par mail à l’adresse suivante : [contact@bidartoceanclub.fr](mailto:contact@bidartoceanclub.fr)

Un contrôle des pièces justificatives des pré-requis sera réalisé avant l’entrée en formation.

Pour les stagiares mineurs, merci de fournir une autorisation des parents ou des personnes investies de l’autorité parentale.

**Modalités d’admission :** Sans modalités particulières

**Construction tarifaire :** calcul forfaitaire  
**Frais de certification :** inclus avec les frais pédagogiques  
**Frais additionnels :** repas à la charge du stagiaire  
**Déroulement de la formation :** horaires fixes et dénis **Formation en présentiel ou à distance :** présentiel uniquement **Durée** : 7 heures de face à face pédagogique

**Rythme de la formation :**

● en journée ● en soirée  
● en semaine ● le week-end ● temps plein

**Modalités d’évaluation :** Évaluation continue des compétences théoriques et pratiques **Modalités d’entrées ou de sorties :** à dates fixes

**Délais d’accès à la formation :** à réception des documents demandés et du paiement de la formation.

**Modalités pédagogiques adaptée aux personnes en situation de handicap :** le stagiaire a la possibilité d’indiquer à une autre personne la conduite à tenir s’il n’est pas en capacité de réaliser lui-même le geste.

**Accessibilité de l’action aux personnes en situation de handicap :** ascenseur et rampe d’accès dans les locaux

**Services annexes :**

*Restauration :* micro-ondes, restauration rapide à proximité

*Hébergement :* hôtels à proximité *Transport :* arrêt de bus à 200 mètres et parking gratuit

**Documents remis en fin de stage :** Certificat de compétences en Prévention et Secours Civiques de Niveau 1

**Poursuite après le diplôme :** il est conseillé mais non obligatoire de réaliser une formation continue PSC1 (FC PSC1) tous les 3 ans

De plus en plus de métiers et formations ont le PSC1 pour prérequis :

Infirmiers, pharmaciens, les « SB » surveillant de baignade entre autres.

Depuis quelques années, le prérequis du PSC1 s'est étendu à la plupart des formations et métiers au contact des enfants dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), pour les animateurs et moniteurs des ACM, des MVC, MJC et autres centres socio-culturels

Pour les ATSEM à l’école, les enseignants, mais aussi dans les associations sportives pour les éducateurs, les préparateurs physiques il devient vivement recommandé.

**FC PSC 1**

*Dernière mise à jour : 7/06/2022*

**Intitulé :** Formation continue Prévention et Secours Civiques de niveau 1 **Répertoire spécifique :** RS2387  
**Code CPF :** ---  
**Public concerné :** tout public titulaire du PSC1

**Prérequis**

● Avoir 10 ans minimum au 1er jour de la formation ● Être titulaire du PSC1

**Objectifs de la formation**

Actualiser et maintienir les acquis du PSC1 pour être capable de :  
Être le premier maillon de la chaîne des secours, c’est à dire savoir réagir en cas d’accident, et prendre les mesures nécessaires avant l’arrivée des secours organisés .

**Programme et contenu**

● organiser une protection pour éviter le sur-accident,  
● établir un premier bilan de l’état de la victime et de ses fonctions vitales,  
● transmettre une alerte aux services de secours,  
● éviter l’aggravation de l’état de la victime en pratiquant les gestes appropriés.

Les gestes d’urgence : les premiers gestes dans l’attente des secours organisés, dans les situations d’urgence vitale suivantes :

● la victime s’étouffe  
● la victime saigne abondamment  
● la victime est inconsciente et respire  
● la victime est inconsciente et ne respire pas

● la victime se plaint d’un malaise  
● la victime se plaint après un traumatisme

**Les points forts de la formation :** maintenir ses compétences de sauveteur citoyen

**Résultats attendus de la formation :** maintenir ses compétences dans un milieu professionnel et bénévole

**Type de parcours :** collectif

**Information sur l’admission :**

Dossier d’inscription à compléter sur la page Dossier d’inscription à compléter sur la page : <https://bidartoceanclub.fr/wp-content/uploads/2022/04/Formulaire-dinscription-BNSSA-SECOURISME-Formation-Professionnelle-BOC.pdf>

A renvoyer par mail à l’adresse suivante : [contact@bidartoceanclub.fr](mailto:contact@bidartoceanclub.fr)

Un contrôle des pièces justificatives des pré-requis sera réalisé avant l’entrée en formation.  
**Modalités d’admission :** Sans modalités particulières

**Construction tarifaire :** calcul forfaitaire  
**Frais de certification :** inclus avec les frais pédagogiques  
**Frais additionnels :** repas à la charge du stagiaire

**Déroulement de la formation :** horaires fixes et définis

**Formation en présentiel ou à distance :** présentiel uniquement

**Durée** : 3 heures de face à face pédagogique

**Rythme de la formation :**

● en journée ● en soirée  
● en semaine ● le week-end ● temps plein

**Modalités d’évaluation :** Évaluation continue des compétences théoriques et pratiques **Modalités d’entrées ou de sorties :** à dates fixes

**Délais d’accès à la formation :** à réception des documents demandés et du paiement de la formation

**Modalités pédagogiques adaptée aux personnes en situation de handicap :** le stagiaire a la possibilité d’indiquer à une autre personne la conduite à tenir s’il n’est pas en capacité de réaliser lui-même le geste.

**Accessibilité de l’action aux personnes en situation de handicap** : ascenseur et rampe d’accès dans les locaux.

**Services annexes :**

*Restauration :* micro-ondes, restauration rapide à proximité *Hébergement :* hôtels à proximité

*Transport :* arrêt de bus à 200 mètres et parking gratuit

**Documents remis en n de stage :** Attestation de formation continue de Prévention et Secours Civiques de Niveau 1

**Poursuite après le diplôme :** il est conseillé́ mais non obligatoire de réaliser une formation continue PSC1 (FC PSC1) tous les 3 ans

**PSE 1**

*Dernière mise à jour : 7/06/2022 (base - dernières recommandations PSE1/PSE2 « édition décembre » 2021) - Art. L112-2 du code de la sécurité intérieure*

**Intitulé :** Premiers Secours en Équipe de niveau 1

**Répertoire spécifique : RS2573  
Code CPF :** non renseigné  
**Public concerné :** tout public

**Aucun prérequis nécessaire :**

Avoir 16 ans minimum au 1erjour de la formation

**Ci-dessous la liste des diplômes admis en équivalence du PSE1 :**

Le PSE1 remplace l'attestation de formation complémentaire de premiers secours avec matériel (AFCPSAM). Les titulaires de l'AFCPSAM sont considérés comme titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement "premiers secours en équipe de niveau 1" (PSE1).

Le PSE1 donne officiellement l'équivalence du PSC1.

**Objectifs de la formation :**

Faire acquérir, à toute personne, les capacités nécessaires afin de porter secours sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d’une équipe, avec ou sans matériel, dans l’attente ou en complément des services publics concernés.

**Programme (cf programme détaillé en annexe 1)**

● Le secouriste - La chaîne des secours - La sécurité

● L’alerte

● L’obstruction brutale des voies aériennes

● Les hémorragies externes

● L’inconscience

● L’arrêt cardio-respiratoire

● L’arrêt cardio-respiratoire avec la défibrillation automatisée externe

● Les détresses vitales

● Les malaises et la maladie

● Les accidents de la peau

● Les traumatismes des os et des articulations

● La surveillance et l’aide au déplacement

À l’issue de la formation, vous serez capable de :

1. D’évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des

procédures définies par son autorité d’emploi.

2. D’assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime

et les autres personnes des dangers environnants.

3. De réaliser un bilan et d’assurer sa transmission aux services appropriés.

4. De réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :

- victime d’une obstruction des voies aériennes ;

- victime d’un saignement abondant ;

- ayant perdu connaissance ;

- en arrêt cardiaque ;

- victime d’une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique ;

- présentant un malaise ;

- présentant un traumatisme des membres ou de la peau.

5. D’assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d’immobilisation, de relevage ou

de brancardage.

6. D’adapter son comportement à la situation ou à l’état de la victime.

**🡪 Résultats attendus de la formation :** Devenir un secouriste capable d’utiliser ses compétences dans un milieu professionnel et bénévole.

**Type de parcours :** collectif

**Information sur l’admission :**

Dossier d’inscription à compléter sur la page :<https://bidartoceanclub.fr/wp-content/uploads/2022/04/Formulaire-dinscription-BNSSA-SECOURISME-Formation-Professionnelle-BOC.pdf>

A renvoyer par mail à l’adresse suivante : [contact@bidartoceanclub.fr](mailto:contact@bidartoceanclub.fr)

Un contrôle des pièces justificatives des pré-requis sera réalisé avant l’entrée en formation

Pour les stagiares mineurs, merci de fournir une autorisation des parents ou des personnes investies de l’autorité parentale.

**Modalités d’admission:** Sans modalités particulières

**Construction tarifaire :** calcul forfaitaire

**Frais de certification :** inclus avec les frais pédagogiques  
**Frais additionnels :** repas à la charge du stagiaire  
**Déroulement de la formation :** horaires fixes et définis  
**Formation en présentiel ou à distance :** présentiel uniquement  
**Durée :** 35 heures de face à face pédagogique réparties sur plusieurs journées

**Rythme de la formation :**

● en journée ● en soirée ● en semaine ● le week-end ● temps plein

**Modalités d’évaluation :** Évaluation continue des compétences théoriques et pratiques **Modalités d’entrées ou de sorties :** à dates fixes

**Délais d’accès à la formation :** à réception des documents demandés et du paiement de la formation

**Accessibilité de l’action aux personnes en situation de handicap :** aucune disposition réglementaire prévue, contactez-nous sur [contact@bidartoceanclub.fr](mailto:contact@bidartoceanclub.fr) pour étudier la faisabilité de votre projet.

**Services annexes :**

* *Restauration :* micro-ondes, restauration rapide à proximité
* *Hébergement :* hôtels à proximité, camping
* *Transport :* arrêt de bus à 100 mètres et parking gratuit

**Documents remis en fin de stage :** en cas de réussite, certificat de compétences de Premiers Secours en Équipe de niveau 1

**Poursuite après le diplôme :**  Réaliser une formation continue PSE1 (FC PSE1) annuellement (avant le 31 décembre N+1)

**Exemples de débouchés avec PSE1 :**

*LE PSE de niveau 1 valide automatiquement le PSC1.*

*Le PSE1 donne accès à la fonction de secouriste.*

*Il permet l’accès aux formations pour des emplois de type « pisteurs secouristes », « surveillants de baignades » entre autre.*

*Il est le 1er échelon des secours professionnels et permet de tenir des emplois d’équipier au sein d’une équipe constituée ou au sein d’un binôme de secours dans diverses associations agréées de sécurité civile.*

*Le secouriste PSE1 peut notamment intervenir sur des événements et manifestations sportives ou culturelles sous l’autorité d’emploi de l’association de protection civile agréée (match de foot, concert etc)*

*Il est de plus en plus demandé pour des fonctions d’éducateurs sportifs, de moniteurs de centre de loisirs, de services civiques, BAFA.*

*Diplôme indispensable pour accéder aux formations : BNSSA et PSE2*

**PSE 2**

*Dernière mise à jour : 7/06/2022 (base – dernières recommandations PSE1/PSE2 « édition décembre » 2021) – Art. L112-2 du code de la sécurité intérieure*

**Intitulé :** Premiers Secours en Équipe de niveau 2 **Répertoire spécifique :** RS2574  
**Code CPF :** ---  
**Public concerné :** tout public

**Prérequis :**

* Avoir 16 ans minimum au 1er jour de la formation
* Etre titulaire du certificat de compétences de Premiers Secours en Équipe de niveau 1 et si nécessaire à jour de sa formation continue.

**Ci-dessous la liste des diplômes admis en équivalence du PSE2 :**

Le PSE2 remplace le certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (CFAPSE). Les titulaires du CFAPSE sont considérés comme titulaires, par équivalence, de l’unité d’enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2).

**Objectifs de la formation :**

Le “Premiers secours en équipe de niveau 2” (PSE2) est la seconde étape de la formation vous permettant d’intervenir en équipe et avec du matériel auprès d’une victime. Cette formation permet d’acquérir les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d’une équipe, avec ou sans matériel, dans l’attente ou en complément des services publics concernés.

À l’issue de la formation, vous serez capable de :

1. De prendre en charge une personne :

- présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ;

- victime d’une atteinte circonstancielle ;

- présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.

2. D’assurer, au sein d’une équipe :

- l’immobilisation, totale ou partielle, d’une personne victime d’un traumatisme du

Squelette ;

- le relevage et le brancardage d’une victime, en vue de son transport.

3. De coordonner les actions de secours conduites au sein d’une équipe.

Par ailleurs, il doit être en mesure :

4. D’évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des

procédures définies par son autorité d’emploi.

5. D’assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime

et les autres personnes des dangers environnants.

6. De réaliser un bilan et d’assurer sa transmission aux services appropriés.

7. D’adapter son comportement à la situation ou à l’état de la victime.

**Programme (cf programme détaillé en annexe 2)**

● L’équipier secouriste

● L’hygiène et l’asepsie

● Les bilans  
● Les atteintes liées aux circonstances

● Les affections spécifiques

● Les affections comportementales

● Les pansements et les bandages

● Les immobilisations

● Les relevages

● Les brancardages et le transport  
● Les situations avec de multiples victimes

**Les points forts de la formation :** poursuite et améliorations des compétences de secouriste PSE1

**Résultats attendus :** tenir le rôle d’un équipier secouriste PSE2 dans le milieu professionnel ou bénévoles

**Type de parcours :** collectif

**Informations sur l’admission**

Dossier d’inscription à compléter sur la page <https://bidartoceanclub.fr/wp-content/uploads/2022/04/Formulaire-dinscription-BNSSA-SECOURISME-Formation-Professionnelle-BOC.pdf>

A renvoyer par mail à l’adresse suivante : [contact@bidartoceanclub.fr](mailto:contact@bidartoceanclub.fr)

**Modalités d’admission :** être secouriste PSE1, à jour de sa formation continue

Un contrôle des pièces justificatives des pré-requis sera réalisé avant l’entrée en formation

**Construction tarifaire :** calcul forfaitaire

**Frais de certification :** inclus avec les frais pédagogiques  
**Frais additionnels :** repas à la charge du stagiaire  
**Déroulement de la formation :** horaires fixes et définis  
**Formation en présentiel ou à distance :** présentiel uniquement  
**Durée :** 28 heures de face à face pédagogique réparties sur plusieurs journées

**Rythme de la formation :**

● en journée ● en soirée ● en semaine ● le week-end ● temps plein

**Modalités d’évaluation :** Évaluation continue des compétences théoriques et pratiques **Modalités d’entrées ou de sorties :** à dates fixes

**Délais d’accès à la formation :** à réception des documents demandés et du paiement de la formation

**Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap :** aucune disposition réglementaire prévue, contactez-nous sur [contact@bidartoceanclub.fr](mailto:contact@bidartoceanclub.fr) pour étudier la faisabilité de votre projet.

**Accessibilité de l’action aux personnes en situation de handicap :**

rampe d’accès dans les locaux

**Services annexes :**

*Restauration :* micro-ondes, restauration rapide à proximité // *Hébergement :* hôtels et campings à proximité // *Transport :* arrêt de bus à 100 mètres et parking gratuit

**Documents remis en fin de stage :** en cas de réussite, certificat de compétences de Premiers Secours en Équipe de niveau 2

**Poursuite après le diplôme :**  Réaliser une formation continue PSE2 (FC PSE2) annuellement (avant le 31 décembre N+1)

**Exemples de débouchés avec PSE2 :**

*Le PSE niveau 2 permet de valider une partie de « l’Equipier SUAP » dans la formation des sapeurs-pompiers. Le PSE 2 est le 2eme échelon des secours professionnels et permet de tenir des emplois de chef de binôme ou d’équipier au sein d’une équipe constituée dans diverses associations agréées de sécurité civile.*

*Il permet l’accès aux formations pour des emplois de type « pisteurs secouristes », « surveillants de baignades » entre autres.*

**FC PSE1**

*Dernière mise à jour : 7/06/2022 (base - dernières recommandations PSE1/PSE2 « édition décembre » 2021) - Art. L112-2 du code de la sécurité intérieure*

**Intitulé :** Formation continue Premiers Secours en Équipe de niveau 1

**Répertoire spécifique :** RS2573

**Code CPF :** ---

**Public concerné :** tout public

**Prérequis :**

Avoir obtenu certificat de compétences de Premiers Secours en Équipe de niveau 1 et si nécessaire à jour de sa formation continue

**Objectifs de la formation**

À l’issue de la formation, vous serez capable de :  
Actualiser, maintenir et perfectionner les connaissances techniques dans le domaine des premiers secours.

Les programmes sont définis par le Ministère de l'Intérieur chaque année parmi les compétences suivantes :

● Le secouriste - La chaîne des secours - La sécurité ● L’alerte  
● L’obstruction brutale des voies aériennes  
● Les hémorragies externes

● L’inconscience  
● L’arrêt cardio-respiratoire  
● L’arrêt cardio-respiratoire avec la défibrillation automatisée externe ● Les détresses vitales  
● Les malaises et la maladie  
● Les accidents de la peau

- Les traumatismes des os et des articulations

- La surveillance et l’aide au déplacement

**Programme détaillé en ANNEXE 3**

**Les points forts de la formation :** maintenir ses compétences de secouriste PSE1

**Résultats attendus de la formation :** être capable d’utiliser ses compétences dans un milieu professionnel et bénévole

**Type de parcours :** collectif

**Information sur l’admission :**

●Dossier d’inscription à compléter sur la page : <https://bidartoceanclub.fr/wp-content/uploads/2022/04/Formulaire-dinscription-BNSSA-SECOURISME-Formation-Professionnelle-BOC.pdf>

A renvoyer par mail à l’adresse suivante : [contact@bidartoceanclub.fr](mailto:contact@bidartoceanclub.fr)

Un contrôle des pièces justificatives des pré-requis sera réalisé avant l’entrée en formation.

**Modalités d’admission :** Sans modalités particulières

**Construction tarifaire :** calcul forfaitaire

**Frais de certification :** inclus avec les frais pédagogiques

**Frais additionnels :** repas à la charge du stagiaire

**Déroulement de la formation :** horaires fixes et définis

**Formation en présentiel ou à distance :** présentiel uniquement

**Durée :** 6 heures de face à face pédagogique réparties sur une période de 15 jours à 8 mois

**Rythme de la formation :**

● en journée ● en soirée ● en semaine ● le week-end ● temps plein

**Modalités d’évaluation :** Évaluation continue des compétences théoriques et pratiques

**Modalités d’entrées ou de sorties :** à dates fixes

**Délais d’accès à la formation :** à réception des documents demandés et du paiement de la formation

**Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap :** aucune disposition réglementaire prévue, contactez-nous sur [contact@bidartoceanclub.fr](mailto:contact@bidartoceanclub.fr) pour étudier la faisabilité de votre projet.

**Accessibilité de l’action aux personnes en situation de handicap :** rampe d’accès dans les locaux

**Services annexes :**

*Restauration :* micro-ondes, restauration rapide à proximité *Hébergement :* hôtels à proximité

*Transport :* arrêt de bus à 200 mètres et parking gratuit

Documents remise en fin de stage : Attestation de formation continue de Premiers Secours en Équipe de niveau 1

**Poursuite après le diplôme :**

Réaliser une formation continue PSE1 (FC PSE1) annuellement (avant le 31 décembre N+1) Se former au PSE2 et accéder à d’autres emplois et fonctions (ex : surveillant de baignade, pisteur secouriste etc)

**FC PSE1/2**

*Dernière mise à jour : 7/06/2022*

**Intitulé :** Formation continue Premiers Secours en Équipe de niveau 1 et 2

**Répertoire spécifique** : RS2574

**Code CPF :** ---

**Public concerné :** tout public titulaire du PSE1 et du PSE2 à jour de sa formation continue

**Prérequis :**

Avoir obtenu certificat de compétences de Premiers Secours en Équipe de niveau 2 et si nécessaire être à jour de sa formation continue

**Objectifs de la formation**

À l’issue de la formation, vous serez capable de :  
Actualiser, maintenir et perfectionner les connaissances techniques dans le domaine des premiers secours.

**Programme et contenu (programme détaillé en ANNEXE 3)**

Il est défini par le Ministère de l'Intérieur chaque année parmi les compétences suivantes :

● Le secouriste - La chaîne des secours

● La sécurité  
● L’alerte  
● L’obstruction brutale des voies aériennes  
● Les hémorragies externes  
● L’inconscience  
● L’arrêt cardio-respiratoire  
● L’arrêt cardio-respiratoire avec la défibrillation automatisée externe ● Les détresses vitales  
● Les malaises et la maladie  
● Les accidents de la peau  
● Les traumatismes des os et des articulations  
● La surveillance et l’aide au déplacement  
● les relevages  
● les brancardages  
● les immobilisations  
● les situations à nombreuses victimes

**Les points forts de la formation :** maintenir ses compétences d’équipier secouriste

**Résultats attendus de la formation :** maintenir ses compétences dans un milieu professionnel et bénévole

**Type de parcours :** collectif

**Information sur l’admission :**

Dossier d’inscription à compléter sur la page : <https://bidartoceanclub.fr/wp-content/uploads/2022/04/Formulaire-dinscription-BNSSA-SECOURISME-Formation-Professionnelle-BOC.pdf>

A renvoyer par mail à l’adresse suivante : [contact@bidartoceanclub.fr](mailto:contact@bidartoceanclub.fr)

Un contrôle des pièces justificatives des pré-requis sera réalisé avant l’entrée en formation.

**Modalités d’admission :** Sans modalités particulières

**Construction tarifaire :** calcul forfaitaire

**Frais de certification :** inclus avec les frais pédagogiques

**Frais additionnels :** repas à la charge du stagiaire

**Déroulement de la formation :** horaires fixes et dénis

**Formation en présentiel ou à distance :** présentiel uniquement

**Durée :** 7,5 heures de face à face pédagogique réparties sur une période de 15 jours à 8 mois

**Rythme de la formation :** en journée ● en soirée ● en semaine ● le week-end ● temps plein

**Modalités d’évaluation :** Évaluation continue des compétences théoriques et pratiques

**Modalités d’entrées ou de sorties :** à dates fixes

**Délais d’accès à la formation :** à réception des documents demandés et du paiement de la formation

**Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap :** aucune disposition réglementaire prévue, contactez-nous sur [contact@bidartoceanclub.fr](mailto:contact@bidartoceanclub.fr) pour étudier la faisabilité de votre projet.

**Accessibilité de l’action aux personnes en situation de handicap :** ascenseur et rampe d’accès dans les locaux

**Services annexes :**

*-Restauration :* micro-ondes, restauration rapide à proximité *Hébergement :* hôtels et campings à proximité

*-Transport :* arrêt de bus à 100 mètres et parking gratuit

**Documents remis en fin de stage :** en cas de réussite, attestation de formation continue de Premiers Secours en Équipe de niveau 2

**Poursuite après le diplôme :** Réaliser une formation continue PSE1/2 (FC PSE1/2) annuellement (avant le 31 décembre N+1).

**SST**

*Dernière mise à jour : 7/06/2022*

**Intitulé :** Sauveteur Secouriste du Travail **Code RNCP :  
Code CPF :** ---  
**Public concerné :** Cette formation est destinée aux personnels de toutes les entreprises.

Cette formation permet à l’employeur de répondre à ses obligations règlementaires d’assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (articles L.4121-1 et L.4121-2 du code du travail), ainsi que d’organiser les secours (art. R.4224-16) et la présence de secouristes (art. R.4224-15). Le SST est une formation à destination du personnel d’une entreprise, désireuse de s’engager dans la prévention des risques professionnels mais aussi aux gestes de premiers secours. Le Sauveteur Secouriste du Travail est un employé, capable d’intervenir sur l’un de ses collègues, en cas d’accident, directement sur le lieu de travail (bureau, chantier, etc…). Aucune connaissance préalable n'est nécessaire.

**Prérequis :** Avoir 18 ans le 1er jour de la formation

**Objectifs de la formation**

● Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours dans le monde du travail.  
● Disposer dans son établissement et sur les diverses zones de travail, de personnel en nombre suffisant, capable d’intervenir immédiatement lors d’un accident.  
● Sensibiliser le personnel à la prévention des risques professionnels.

**Programme et contenu :**

La formation est articulée en deux grands domaines de compétences :

**DOMAINE DE COMPÉTENCES 1 : Être capable d’intervenir face à une situation d’accident du travail**

o   Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

o   Être capable de réaliser une protection adaptée

o   Être capable d’examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l’action choisie en vue du résultat à obtenir

o   Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l’organisation des secours dans l’entreprise

o   Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

**DOMAINE DE COMPÉTENCES 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise**

o   Être capable de situer son rôle de SST dans l’organisation de la prévention de l’entreprise

o   Être capable de contribuer à la mise en œuvre d’actions de prévention

o   Être capable d’informer les personnes désignées dans le plan d’organisation de la prévention de l’entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

**🡪 Résultats attendus de la formation :** Devenir un secouriste capable d’utiliser ses compétences dans un milieu professionnel

**Type de parcours :** collectif

**Information sur l’admission :**

Dossier d’inscription à compléter sur la page Dossier d’inscription à compléter sur la page : <https://bidartoceanclub.fr/wp-content/uploads/2022/04/Formulaire-dinscription-BNSSA-SECOURISME-Formation-Professionnelle-BOC.pdf>

A renvoyer par mail à l’adresse suivante : [contact@bidartoceanclub.fr](mailto:contact@bidartoceanclub.fr)

Un contrôle des pièces justificatives des pré-requis sera réalisé avant l’entrée en formation.

**Modalités d’admission :** Sans modalités particulières

**Construction tarifaire :** calcul forfaitaire

**Frais de certification :** inclus avec les frais pédagogiques

**Frais additionnels :** repas à la charge du stagiaire

**Déroulement de la formation :** horaires fixes et dénis

**Formation en présentiel ou à distance :** présentiel uniquement

**Durée :** 14 heures de face à face pédagogique réparties sur 2 journées ou plusieurs demi- journées

**Rythme de la formation :**

● en journée ● en soirée ● en semaine ● le week-end ● temps plein

**Modalités d’évaluation**

Les critères d’évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l’INRS. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche individuelle de suivi et d’évaluation du SST » et utilisés lors de chaque formation.  
A l’issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au stagiaire qui a participé à l’ensemble de la formation et aura fait l’objet d’une évaluation favorable

**Modalités d’entrées ou de sorties :** à dates fixes  
**Délais d’accès à la formation :** à réception des documents demandés et du paiement

**Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap :** aucune disposition réglementaire prévue, contactez-nous sur [contact@bidartoceanclub.fr](mailto:contact@bidartoceanclub.fr) pour étudier la faisabilité de votre projet.

Accessibilité de l’action aux personnes en situation de handicap : ascenseur et rampe d’accès dans les locaux

**Allègements de formation SST pour les détenteurs d’un PSC1:**

*En application des dispositions prévues par l’arrêté du 5 décembre 2002, dans le cas d’un stagiaire titulaire d’une unité d’enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s’y rapportant à la date d’entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct. Ce processus permettra de limiter le temps de formation aux seules compétences que le stagiaire ne possède pas pour obtenir le certificat de SST. Le stagiaire ainsi allégé devra néanmoins être validé sur l'ensemble des compétences visées du SST et passer les épreuves certificatives dans leur intégralité.*

*Contact parcours adapté :* [*contact@bidartocéanclub.fr*](mailto:contact@bidartocéanclub.fr)

**Services annexes :**

*Lieux de formation : sur demande, en entreprise*

*Repas et Hébergement : modalités selon entreprise*

**Documents remis en fin de stage :** En cas de réussite, certificat de Sauveteur Secouriste du Travail d’une durée de validité de 2 ans (de date à date). Remise du Mémento “SST”en fin de formation.

Une personne qui possède le SST est réputé détenir le PSC1. En revanche l’inverse n’est pas valable.

**Poursuite après le diplôme :** Réaliser une formation de Maintien et Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)

Pas de débouché spécifique à l’issue mais apporte **une compétence supplémentaire pour l’entreprise**

**MAC SST**

*Dernière mise à jour : 7/06/2022*

**Intitulé :** Maintien et Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail **Répertoire spécifique :** RS727

**Code CPF :** ---

**Public concerné :** Positionner et maintenir les compétences du stagiaire  
dans la formation comme moyen fort, prioritaire, de sensibilisation et de diffusion de la prévention dans les entreprises de tout secteur d’activité

**Prérequis :**

Être titulaire du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

**Objectifs de la formation**

À l’issue de la formation, vous serez capable de :  
● Maintien des compétences, telles que dénies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.  
● Maintien des connaissances nécessaires à la prévention des risques de votre établissement et des gestes de secours destinés à préserver l’intégrité physique en attente d’un relais par les secours (pompiers, SAMU).

**Programme et contenu**

● Rappels des points essentiels du programme  
● Actualisation de la formation : changements techniques ou réglementaires inhérents aux actions de prévention et de secours.  
● Exercices de révision en groupe  
● Cas concrets  
● Exercices de simulation liés aux risques sur le site de travail  
● Évaluation sur simulation d’un accident de travail

**Résultats attendus de la formation :** maintenir ses compétences et lesutiliser ses compétences dans un milieu professionnel et bénévole.

**Type de parcours :** collectif

**Information sur l’admission :**

Dossier d’inscription à compléter sur la page Dossier d’inscription à compléter sur la page : <https://bidartoceanclub.fr/wp-content/uploads/2022/04/Formulaire-dinscription-BNSSA-SECOURISME-Formation-Professionnelle-BOC.pdf>

A renvoyer par mail à l’adresse suivante : [contact@bidartoceanclub.fr](mailto:contact@bidartoceanclub.fr)

Un contrôle des pièces justificatives des pré-requis sera réalisé avant l’entrée en formation.

**Modalités d’admission :** Sans modalités particulières

**Construction tarifaire :** calcul forfaitaire

**Frais de certification :** inclus avec les frais pédagogiques  
**Frais additionnels :** repas à la charge du stagiaire

**Déroulement de la formation :** horaires fixes   
**Formation en présentiel ou à distance :** présentiel uniquement

**Durée :** 7 heures de face à face pédagogique réparties sur 1 journée

**Rythme de la formation :**

● en journée ● en soirée  
● en semaine ● le week-end ● temps plein

**Modalités d’évaluation :** Grille de certification MAC SST

**Modalités d’entrées ou de sorties :** à dates fixes

**Délais d’accès à la formation :** à réception des documents demandés et du paiement de la formation

**Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap :** aucune disposition réglementaire prévue, contactez-nous sur [contact@bidartoceanclub.fr](mailto:contact@bidartoceanclub.fr) pour étudier la faisabilité de votre projet.

Accessibilité de l’action aux personnes en situation de handicap : ascenseur et rampe d’accès dans les locaux

**Accessibilité de l’action aux personnes en situation de handicap :** ascenseur et rampe d’accès dans les locaux

**Services annexes :**

*Lieux de formation : sur demande, en entreprise*

*Repas et Hébergement : modalités selon entreprise*

**Documents remis en n de stage :** en cas de réussite, carte SST avec n° FORPREV, memento SST

**Poursuite après le diplôme :** Réaliser une formation de Maintien et Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)

**ANNEXES : Programmes détaillés des formations**

**(PSE1, PSE2, FCPSE)**

**ANNEXE 1 : Programme PSE1** *mise à jour 7/06/2022*

**PROGRAMME DETAILLE (35h)**

L’unité d’enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » a pour objectif de faire

acquérir à l’apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique

et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d’une équipe, avec ou sans matériel, dans l’attente ou en complément des services publics de secours concernés.

**COMPÉTENCE 1 : ÉVOLUER DANS LE CADRE JURIDIQUE APPLICABLE A SON ACTION DE**

**SECOURS ET DANS LE RESPECT DES PROCÉDURES DÉFINIES PAR SON AUTORITÉ D’EMPLOI.**

Objectif 1.1 Citer les rôles et missions d’un secouriste formé et entraîné à la prise en charge

de victimes, définie par la FFSS et le respect des textes réglementaires.

1.1.1 Lister les rôles et missions d’un secouriste tel que défini dans les procédures définies

par la FFSS et le respect des textes réglementaires.

1.1.2 Rassembler le matériel minimum et complémentaire de premiers secours pouvant être

mis en œuvre par un secouriste de la FFSS

Objectif 1.2 Indiquer l’attitude et le comportement nécessaire à un secouriste de la FFSS

pour assurer correctement sa mission.

1.2.1 Indiquer l’attitude et le comportement nécessaire à un secouriste pour agir seul, au côté

d’un équipier secouriste ou au sein d’une équipe de secours de la FFSS auprès de personnes

victimes, en détresse physique et/ou psychologique.

Objectif 1.3 Connaitre les risques pouvant menacer la préservation du potentiel mental du

secouriste.

1.3.1 Mettre en œuvre les mesures permettant de préserver le potentiel mental du secouriste

**COMPÉTENCE 2 : ASSURER UNE PROTECTION IMMÉDIATE, ADAPTÉE ET PERMANENTE,**

**POUR LUI-MÊME, LA VICTIME ET LES AUTRES PERSONNES DES DANGERS ENVIRONNANTS.**

Objectif 2. 1 Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente du secouriste, de la

victime et des autres personnes lors d’une intervention en utilisant, si nécessaire, les

moyens à disposition.

2.1.1 S’équiper de moyens de protection individuelle

2.1.2 Indiquer comment supprimer ou écarter le danger pour assurer sa protection, celle de la victime et des autres personnes.

2.1.3 Réaliser les dégagements d’urgence d’une victime de la zone dite dangereuse et préciser les principes.

Objectif 2.2 Identifier les principes de transmission des maladies infectieuses et d’énumérer

les précautions à prendre pour limiter leur transmission.

2.2.1 Réaliser immédiatement les soins adaptés en cas d’accident d’exposition à un risque viral avéré.

2.2.2 Mettre en œuvre systématiquement des mesures de précautions standard et

particulières contre un risque infectieux.

**COMPÉTENCE 3 : RÉALISER UN BILAN ET ASSURER SA TRANSMISSION AUX SERVICES**

**APPROPRIES.**

Objectif 3. 1 Réaliser le bilan d’une victime.

3.1.1 Réaliser le bilan circonstanciel face à une situation d’accident.

3.1.2 Réaliser le bilan vital d’une victime.

3.1.3 Réaliser le bilan complémentaire d’une victime.

3.1.4 Réaliser le bilan de surveillance d’une victime.

Objectif 3. 2 Transmettre le bilan d’une victime.

3.2.1 Transmettre le bilan d’une victime dans le respect des procédures en vigueur de la FFSS.

**COMPÉTENCE 4 : RÉALISER LES GESTES DE PREMIERS SECOURS FACE A UNE VICTIME**

Objectif 4. 1 Réaliser les gestes de premiers secours face à une victime d’une obstruction

des voies aériennes.

4.1.1 Reconnaitre l’existence d’un ou plusieurs signes indiquant que la victime présente une

obstruction brutale des voies aériennes.

4.1.2 Connaître le rôle des voies aériennes et de la fonction respiratoire.

4.1.3 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée choisie en présence d’un ou plusieurs

signes indiquant que la victime présente une obstruction complète des voies aériennes.

4.1.4 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée choisie face à l’existence d’un ou plusieurs signes indiquant que la victime d’une obstruction complète des voies aériennes et chez qui les 5 claques dans le dos initiales sont inefficaces.

4.1.5 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée choisie face à l’existence d’un ou plusieurs

signes indiquant que le nourrisson, l’adulte obèse ou la femme dans les derniers mois de sa

grossesse présentent une obstruction complète des voies aériennes et chez qui les 5 claques

dans le dos initiales sont inefficaces.

4.1.6 Reconnaitre l’existence d’un ou plusieurs signes indiquant que la victime présente une

obstruction partielle des voies aériennes.

4.1.7 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée choisie face à l’existence d’un ou plusieurs signes indiquant que la victime présente une obstruction partielle des voies aériennes.

Objectif 4. 2 Réaliser les gestes de premiers secours face à une victime d’un saignement abondant.

4.2.1 Reconnaitre l’existence d’un ou plusieurs signes indiquant que la victime présente une

hémorragie externe.

4.2.2 Connaître le rôle de la fonction circulatoire.

4.2.3 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée choisie face à l’existence d’un ou plusieurs signes indiquant que la victime présente une hémorragie externe.

4.2.4 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée choisie face à une victime qui présente

une hémorragie externe et chez qui la compression directe est impossible ou inefficace.

4.2.5 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée en présence d’une victime qui saigne du

nez, vomit ou crache du sang.

4.2.6 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée face à une victime présentant une section de membre.

4.2.7 Mettre en œuvre l’action de protection adaptée lorsqu’un sauveteur est en contact avec le sang de la victime.

Objectif 4. 3 Réaliser les gestes de premiers secours face à une victime ayant perdu

connaissance.

4.3.1 Reconnaitre l’existence d’un ou plusieurs signes indiquant que la victime présente une

perte de connaissance.

4.3.2 Connaître le rôle de la fonction nerveuse.

4.3.3 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée face à l’existence d’une victime qui

présente une perte de connaissance afin d’assurer la libération des voies aériennes.

4.3.4 Reconnaitre l’existence d’un ou plusieurs signes indiquant que la victime, qui présente

une perte de connaissance, ventile.

4.3.5 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée en présence d’une victime qui présente

une perte de connaissance et qui ventile

4.3.6 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée en présence d’une femme enceinte, ou

d’un nourrisson qui présentent une perte de connaissance et qui ventilent.

Objectif 4. 4 Réaliser les gestes de premiers secours face à une victime en arrêt cardiaque.

4.4.1 Connaitre l’arrêt cardiaque et la chaine de survie.

4.4.2 Reconnaitre l’existence d’un ou plusieurs signes indiquant que la victime présente un

arrêt cardiaque.

4.4.3 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée en présence d’une victime adulte en arrêt

cardiaque.

4.4.4 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée en présence d’un enfant ou d’un

nourrisson présentant un arrêt cardiaque.

4.4.5 Mettre en œuvre un défibrillateur automatisé externe adapté en présence d’une

victime adulte en arrêt cardiaque.

4.4.6 Connaitre les risques et contraintes liés à l’utilisation d’un défibrillateur automatisé

externe.

**COMPÉTENCE 5 : ASSISTER DES ÉQUIPIERS SECOURISTES, LORS DE MANŒUVRES**

**D’IMMOBILISATION, DE RELEVAGE OU DE BRANCARDAGE.**

Objectif 5.1 Assister, à la demande d’un équipier secouriste, à la réalisation d’une

manœuvre d’immobilisation, de relevage et/ou de brancardage.

5.1.1 Exécuter les ordres d’un équipier secouriste lors de la réalisation d’une manœuvre

d’immobilisation, de relevage et/ou de brancardage.

**COMPÉTENCE 6 : ADAPTER SON COMPORTEMENT A LA SITUATION OU À L’ÉTAT DE LA**

**VICTIME.**

Objectif 6.1 Prendre en charge une personne présentant un malaise ou une aggravation de

maladie.

6.1.1 Mettre en œuvre l’action de secours face à une victime présentant un malaise ou une

aggravation de maladie.

Objectif 6. 2 Prendre en charge une personne présentant un traumatisme.

6.2.1 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée face à une victime présentant une plaie.

6.2.1 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée face à une victime présentant une brûlure.

6.2.3 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée face à une victime présentant un

traumatisme de membre.

Objectif 6.3 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée face à une personne victime d’une

noyade.

6.3.1 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée face à une personne victime d’une noyade.

Objectif 6.4 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée face à une personne victime

d’accidents liés à la plongée.

6.4.1 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée face à une personne victime d’accidents

liés à la plongée.

**ANNEXE 2- Programme PSE2** *mise à jour 7/06/2022*

**PROGRAMME DETAILLE (28h)**

L’unité d’enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » a pour objectif de faire

acquérir à l’apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique

et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d’une équipe, avec ou sans matériel, dans l’attente ou en complément des services publics de secours concernés.

**COMPÉTENCE 1 : PRENDRE EN CHARGE UNE PERSONNE, PRÉSENTANT UNE AFFECTION**

**SPÉCIFIQUE OU UNE AGGRAVATION DE SA MALADIE, VICTIME D’UNE ATTEINTE**

**CIRCONSTANCIELLE OU BIEN PRÉSENTANT UNE SOUFFRANCE PSYCHIQUE OU UN**

**COMPORTEMENT INHABITUEL.**

Objectif 1.1 Prendre en charge une personne présentant une affection spécifique ou une

aggravation de sa maladie.

1.1.1 Mettre en œuvre l’action de secours face à une victime présentant une affection

spécifique ou une aggravation de sa maladie.

Objectif 1.2 Prendre en charge une personne victime d’une atteinte circonstancielle

1.2.1 Mettre en œuvre l’action de secours face à une victime présentant d’une atteinte

circonstancielle.

Objectif 1.3 Prendre en charge une personne présentant une souffrance psychique ou un

comportement inhabituel.

1.3.1 Mettre en œuvre l’action de secours face à une victime présentant une souffrance

psychique ou un comportement inhabituel.

COMPÉTENCE 2 : ASSURER, AU SEIN D’UNE ÉQUIPE, L’IMMOBILISATION TOTALE OU

PARTIELLE, D’UNE PERSONNE VICTIME D’UN TRAUMATISME DU SQUELETTE, LE RELEVAGE

ET LE BRANCARDAGE D’UNE VICTIME, EN VUE DE SON TRANSPORT.

Objectif 2.1 Prendre en charge au sein d’une équipe, en assurant l’immobilisation totale ou

partielle d’une personne présentant un traumatisme du squelette.

2.1.1 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée face permettant l’immobilisation totale

ou partielle d’une victime présentant un traumatisme du squelette.

Objectif 2.2 Assurer, au sein d’une équipe, le relevage et le brancardage d’une victime, en

vue de son transport.

2.2.1 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée face permettant d’assurer le relevage et

le brancardage d’une victime, en vue de son transport.

**COMPÉTENCE 3 : COORDONNER LES ACTIONS DE SECOURS CONDUITES AU SEIN D’UNE**

**ÉQUIPE**

Objectif 3. 1 Coordonner les actions de secours conduites au sein d’une équipe

3.1.1 Tenir le rôle d’un équipier secouriste de la FFSS qui coordonne les actions de secours

conduites au sein d’une équipe

**COMPÉTENCE 4 : ÉVOLUER DANS LE CADRE JURIDIQUE APPLICABLE À SON ACTION DE**

**SECOURS ET DANS LE RESPECT DES PROCÉDURES DÉFINIES PAR SON AUTORITÉ D’EMPLOI**.

Objectif 4.1 Identifier l’attitude que doit adopter un équipier secouriste et son

comportement dans le respect des procédures définies par la FFSS et le respect textes

réglementaires

4.1.1 Connaitre l’aptitude et comportement d’un équipier secouriste tel que défini dans les

procédures définies par la FFSS et le respect textes réglementaires

Objectif 4.2 Indiquer le rôle d’un é q u i p i e r secouriste, sa mission et les moyens qu’il

est susceptible d’utiliser.

4.2.1 Indiquer les situations où l’équipier secouriste est amené à agir au sein d’une

équipe de secours de la FFSS.

4.2.2 Rassembler le matériel minimum et complémentaire de premiers secours pouvant être

mis en œuvre par un équipier secouriste de la FFSS.

**COMPÉTENCE 5 : ASSURER UNE PROTECTION IMMÉDIATE, ADAPTÉE ET PERMANENTE,**

**POUR LUI-MÊME, LA VICTIME ET LES AUTRES PERSONNES DES DANGERS ENVIRONNANTS.**

Objectif 5. 1 Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente d’une équipe de

secours, de la victime et des autres personnes lors d’une intervention en utilisant, si

nécessaire, les moyens à disposition.

5.1.1 Indiquer comment supprimer ou écarter le danger spécifique identifié pour assurer sa

protection, celle de la victime et des autres personnes.

5.1.2 Réaliser les dégagements d’urgence d’une victime de la zone dite dangereuse et préciser

les principes.

**COMPÉTENCE 6 : RÉALISER UN BILAN ET D’ASSURER SA TRANSMISSION AUX SERVICES**

**APPROPRIES.**

Objectif 6. 1 Réaliser le bilan d’une victime

6.1.1 Réaliser le bilan circonstanciel face à une situation d’accident dans le cadre d’une équipe

constituée de secours

6.1.2 Réaliser le bilan vital d’une victime

6.1.3 Réaliser le bilan complémentaire d’une victime dans le cadre d’une équipe constituée de

secours

6.1.4 Réaliser le bilan de surveillance d’une victime dans le cadre d’une équipe constituée de

secours

Objectif 6. 2 Transmettre le bilan d’une victime

6.2.1 Transmettre le bilan d’une victime dans le respect des procédures en vigueur de la FFSS

dans le cadre d’une équipe constituée de secours

**COMPÉTENCE 7 : ADAPTER SON COMPORTEMENT À LA SITUATION OU À L’ÉTAT DE LA**

**VICTIME.**

Objectif 7.1 Mettre en œuvre l’action de secours adaptée face à une victime ou plusieurs

victimes

7.1.1 Assurer, en équipe, la prise en charge d’une victime ou plusieurs victimes qui

nécessitent au minimum la protection, un bilan, des gestes de secours, la mise en œuvre de

matériel, une installation sur un dispositif de transport et le transport vers un poste de secours

ou un véhicule de premiers secours à personne.

**ANNEXE 3- Programme FC PSE1 et FC PSE2** *mise à jour : 7/06/2022*

*Il est établi selon un plan quinquennal de formation (arrêté du 24 mai 2000) reprenant l’ensemble des points abordés en PSE1 ou 2 :*

* *Révision de tout ou partie des techniques*
* *Actualisation des compétences*
* *Apport sur les éventuelles réformes*

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION CONTINUE PSE1 ET PSE2 2022 :

**FC PSE1**

* L ’ attitude du secouriste
* La prise en charge de l’arrêt cardio- respiratoire chez l’enfant et le nourrisson
* La prévention des malaises vagaux (manœuvre physique)

**FC PSE2**

* La prise en charge du traumatisme du rachis (nouvel arbre décisionnel)
* La prise en charge des souffrances psychologiques
* La prise en charge d’une victime intoxiquée par des opiacés

***Fiches optionnelles***

* *La prise en charge d’une victime d’avalanche*
* *La prise en charge d’une victime foudroyée*